PIECES A FOURNIR LES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

L'instruction et la restitution se font dans la même Mairie RDV du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 NE PAS PLIER LE DOSSIER NE PAS DECOUPER LES PHOTOS SVP

- Effectuer 1 pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr + impression + la liste des pièces à fournir
- Vérification du dossier complet en Mairie et prise de rendez-vous
 MATIN UNIQUEMENT
- Venir en Mairie avec le dossier complet, vérification des pièces
- Prise de rendez-vous pour le scan du dossier et prise d'empreintes
- SMS de la Préfecture pour signaler que la carte d'identité est arrivée
- \odot PRENDRE un autre RDV pour venir chercher la carte EN MAIRIE au 03 23 81 00 00 ,

PRENDRE votre récépissé et votre ancienne carte

	Demande MAJEUR	Demande MINEUR
<u>1ère demande</u>	photos d'identité non coupées conformes pour documents officiels 1 acte de naissance de moins de 3 mois du lieu de naissance (voir si Mairie inscrite sur COMEDEC (dématérialisation actes naissance) 1 justificatif de domicile moins d'un an (échéancier, impôts, EDF)	photos d'identité non coupées conformes pour documents officiels 1 acte de naissance de moins de 3 mois du lieu de naissance (voir si Mairie inscrite sur COMEDEC (dématérialisation actes naissance) 1 Justificatif de domicile moins d'un an (échéancier, impôts, EDF, GDF) 1 attestation sur l'honneur du père et de la mère + cartes d'identité
Renouvellement	Ancienne carte d'identité (regarder si périmée depuis plus de 5 ans) Si carte faite avant 2004 ou après 2004 Si + de 5 ans : 1 acte de naissance de moins de 3 mois Si - de 5 ans : photocopie du livret de famille (filiation père mère) photos d'identité non coupées conformes pour documents officiels 1 justificatif de domicile moins d'un an (échéancier, impôts, EDF) Ancienne carte à restituer lors de la prise de RDV pour venir chercher la nouvelle carte	photos d'identité non coupées conformes pour tous documents officiels La photocopie du livret de famille des parents (père et mère pour filiation) 1 Justificatif de domicile moins d'un an (échéancier, impôts, EDF, GDF) 1 attestation sur l'honneur du père et de la mère + cartes d'identité Ancienne carte à restituer lors de la prise de RDV pour venir chercher la nouvelle carte
Perte ou vol	25€ de timbres fiscaux (trésor public jusqu'en avril 2018 ou internet en dématérialisé) Déclaration de perte à faire en Mairie Déclaration de vol à faire en gendarmerie photos d'identité non coupées conformes pour documents officiels 1 acte de naissance de moins de 3 mois du lieu de naissance (voir si Mairie inscrite sur COMEDEC (dématérialisation actes naissance) 1 justificatif de domicile moins d'un an (échéancier, impôts, EDF)	25€ de timbres fiscaux (trésor public jusqu'en avril 2018 ou internet en dématérialisé) Déclaration de perte à faire en Mairie Déclaration de vol à faire en gendarmerie photos d'identité non coupées conformes pour documents officiels 1 acte de naissance de moins de 3 mois du lieu de naissance (voir si Mairie inscrite sur COMEDEC(dématérialisation actes naissance) 1 justificatif de domicile moins d'un an (échéancier, impôts, EDF) 1 attestation sur l'honneur du père et de la mère + cartes d'identité de la personne qui a signé l'attestation